

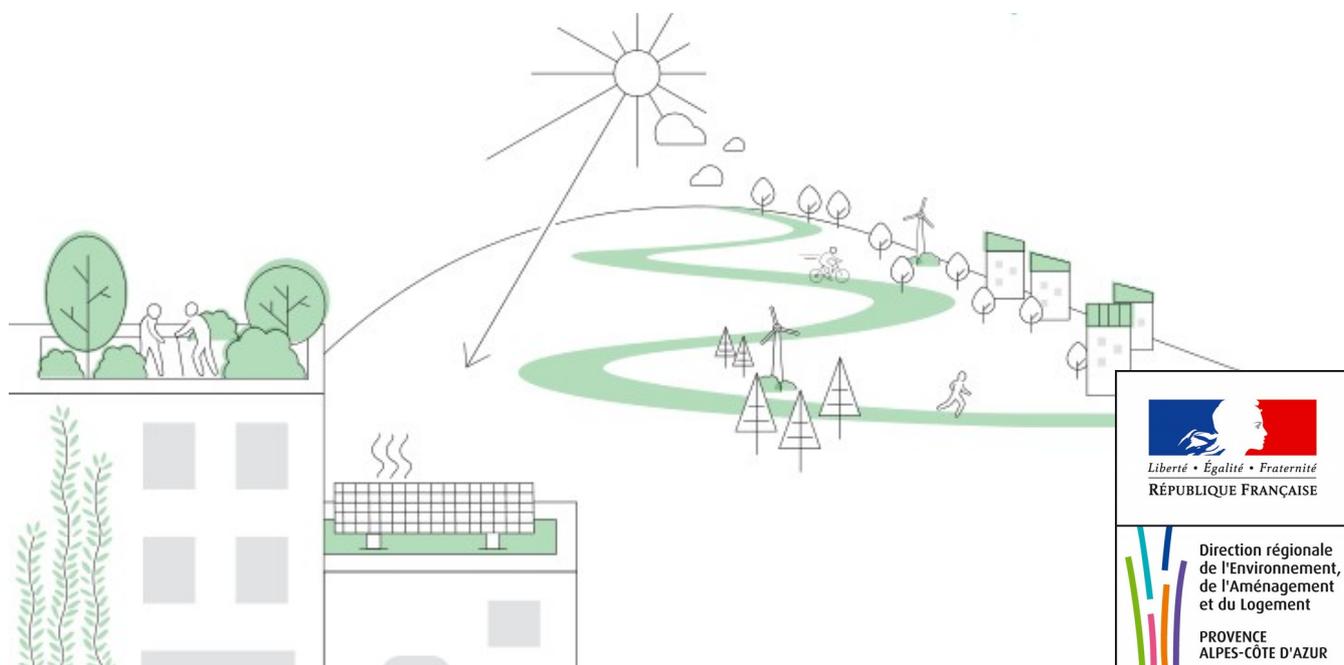


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

# Article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cinquième période triennale  
(2014-2016)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

# Sommaire

Introduction.....	3
I.Contexte de la cinquième période triennale.....	4
A)Contexte législatif et réglementaire.....	4
B)La trame d'analyse régionale.....	6
II.Résultat du bilan triennal 2014-2016.....	8
A)Les communes qui font l'objet d'un projet d'arrêté de carence.....	10
B)Conséquences financières.....	12
C)Les communes qui n'ont pas fait l'objet de procédure de carence.....	12
D)Les communes n'ayant pas atteint leur objectif triennal et pour lesquelles les préfet de départements n'envisagent pas d'arrêté de carence.....	14
1 Les Alpes-de-Hautes-Provence.....	14
2 Les Alpes-Maritimes.....	15
3 Les Bouches-du-Rhône.....	18
4 Le Var.....	23
5 Le Vaucluse.....	26
III.Conclusion.....	27
IV.Annexes.....	28
A)Annexe A – Liste des communes ayant atteint leurs objectifs triennaux.....	28
B)Annexe B - Carte des communes faisant l'objet d'une proposition d'arrêté de carence.....	29
C)Annexe C – taux de majoration proposé par commune.....	30

## Introduction

Le bilan triennal 2011-2013 a débouché sur 88 arrêtés de carence en 2014 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, concentrant ainsi plus de 40 % des communes carencées de France.

Ce bilan traduisait le retard considérable de près de 200 000 logements sociaux dans notre région et une répartition territoriale qui laissait peu de place à la mixité sociale. La difficulté des ménages modestes et parfois même des classes moyennes à se loger était encore accentuée par la situation critique du parc privé avec des logements particulièrement chers, notamment sur la bande littorale, et d'une qualité médiocre révélée en particulier au travers des copropriétés dégradées.

Face à ce constat, les acteurs de l'habitat en PACA ont signé en 2014 une charte régionale d'engagement pour le logement et de mobilisation du foncier. Depuis 3 ans, ils se sont mobilisés massivement et les visites ministérielles se sont multipliées pour accompagner et renforcer l'action menée dans notre région. Cette dynamique s'est traduite notamment par la mise en œuvre des plans d'actions départementaux et régional, la priorisation des communes SRU dans la répartition des crédits des aides à la pierre, la signature de près de 60 contrats de mixité sociale, le recours au prélèvement SRU reversé à l'EPF pour la construction de plus de 2 800 logements dont 1/3 de LLS en commune SRU déficitaires, la vente avec décote de fonciers publics pour la mise en chantier de plus de 900 logements, le développement de l'intermédiation locative en communes carencées et pour les communes les plus récalcitrantes, le recours à des outils coercitifs (droit de préemption et permis Etat).

La liste est longue et loin d'être exhaustive mais, même s'il reste encore du chemin à parcourir, les effets de cette politique volontariste sont visibles en PACA : le nombre de logements sociaux agréés par les territoires de gestion et en particulier les métropoles a augmenté de près de 60 % en 3 ans. La baisse du nombre de communes proposées à la carence pour cette cinquième période triennale en PACA est aussi le résultat positif de cet effort collectif sans précédent.

# **I. Contexte de la cinquième période triennale**

## **A) Contexte législatif et réglementaire**

La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social modifie les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et notamment son article 55.

Elle augmente le taux de réalisation de Logements Locatifs Sociaux (LLS) de 20 à 25 %, soumet de nouvelles communes dites « isolées » à l'obligation de 20% et impose le respect de ses obligations au plus tard en 2025.

Dans ce contexte législatif, l'objectif de production pour les communes de PACA sur la période 2014-2016 est de plus de 48 000 LLS au lieu de moins de 20 000 pour le bilan 2011-2013.

Pour favoriser la mixité sociale dans l'habitat, un objectif portant sur les différentes typologies de financement (PLUS, PLAI, PLS) a également été notifié aux communes soumises aux obligations SRU pour cette cinquième période.

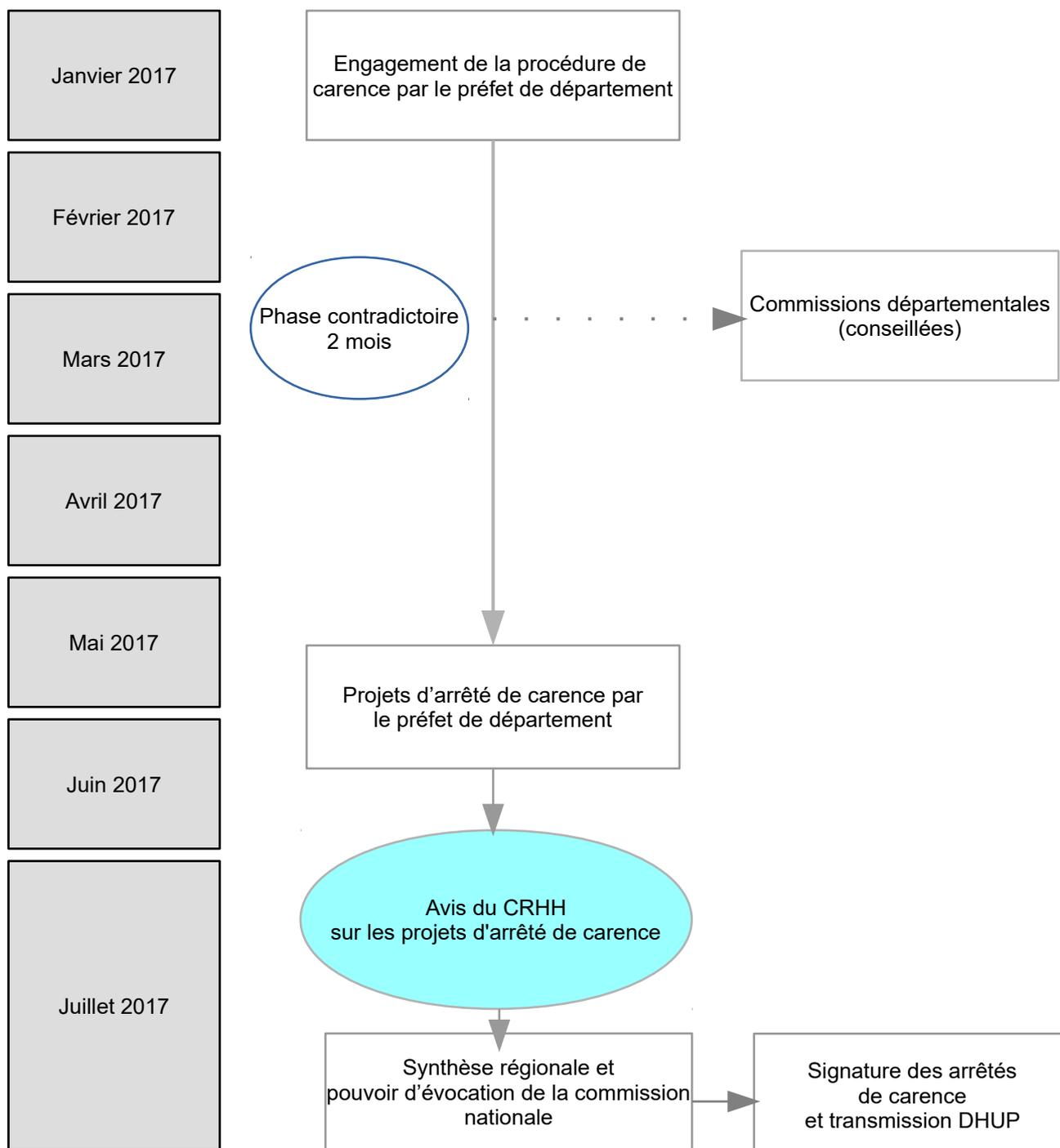
Ainsi, le bilan est réalisé au regard des objectifs de rattrapage qui ont été assignés aux communes en 2014, soit un total de 48 271 logements sociaux. Ces objectifs communaux correspondent sur le plan quantitatif à un minimum de 25 % du nombre de logements manquants pour atteindre l'objectif SRU en 2025 ; sur le plan qualitatif, au moins 30 % de ces logements doivent être financés en PLAI et au maximum 30 % en PLS.

Afin de favoriser le développement de l'offre de logements sociaux dans les communes déficitaires, et contribuer à l'effort de solidarité nationale, l'instruction du gouvernement du 30 juin 2015, relative au renforcement de l'application des obligations pour les communes soumises SRU a proposé des outils mobilisables par les communes, les EPCI, les établissements publics fonciers, les bailleurs sociaux et les services de l'État. Cette instruction demande notamment aux préfets de région et de département de proposer aux communes de rentrer dans une démarche partenariale au travers un contrat de mixité sociale (CMS). Les CMS permettent de mettre en place une stratégie foncière et d'urbanisme avec des engagements programmés et opérationnels pour répondre au besoin en logements sociaux.

Depuis février 2016, 59 communes ont signé un CMS en PACA.

S'agissant de la procédure de constat de carence au titre de la 5e période triennale 2014-2016, elle est conduite en application des nouvelles dispositions législatives et selon les modalités précisées par l'instruction ministérielle du 23 décembre 2016. Cette instruction demande aux préfets de faire preuve de grande fermeté à l'égard des communes dont le bilan 2014-2016 est négatif, et à fortiori quand elles se sont montrées récalcitrantes à la démarche partenariale du contrat de mixité sociale.

Conformément à l'instruction gouvernementale, la procédure de carence appliquée pour le bilan triennal 2014-2016 est la suivante :



## **B) La trame d'analyse régionale**

L'instruction gouvernementale du 23 décembre 2016 relative à la procédure du bilan triennal 2014-2016 demande aux préfets de région d'établir une trame d'analyse régionale pour la mise en carence et pour l'établissement des sanctions financières (majoration du prélèvement) des communes n'ayant pas atteint leur objectif de logements sociaux.

Une démarche similaire a été initiée en PACA dès 2014 pour le bilan 2011-2013. Elle a permis d'assurer l'homogénéité des décisions envisagées pour la carence en PACA. La DREAL, en concertation avec les DDT(M), a donc établi une proposition de trame d'analyse régionale pour le bilan 2014-2016 en s'appuyant sur la trame utilisée en 2014, enrichie du retour d'expérience du quatrième bilan triennal.

En particulier, il a été partagé que le critère d'une convention avec l'Établissement public foncier (EPF), utilisé en 2014 pour éviter la carence, n'a de véritable sens dans le cadre du bilan triennal que si cette convention est active (acquisition, vente de terrain pour construction de logement sociaux...). Par courrier du 13 octobre 2016, le préfet de région a demandé aux préfets de département d'inviter les maires des communes SRU à faire le point avec l'EPF sur la stratégie foncière de leur commune et, dans le cadre d'une convention avec l'établissement, à vérifier l'activité opérationnelle de cette convention. Dans cette même logique, ce critère a été précisé pour le cinquième bilan triennal.

Par ailleurs, l'instruction du 23 décembre 2016 prévoit que la procédure de carence soit engagée dès que l'un des deux objectifs qualitatif ou quantitatif n'est pas respecté. L'objectif qualitatif a été pour la première fois notifié aux communes SRU en 2014 soit en pourcentage, soit en valeur absolue. Il a donc été proposé que cet élément du bilan fasse l'objet d'une analyse rigoureuse mais constructive afin d'éviter un découragement des communes.

Enfin, l'instruction du 30 juin 2015 a conduit les préfets de département en PACA à signer une soixantaine de contrats de mixité sociale, engageant les communes carencées ou déficitaires (cas des Alpes-de-Haute-Provence) à produire plus de logements sociaux. Cette démarche a été proposée comme critère régional possible pour éviter la carence, sous réserve que les communes concernées aient effectivement réalisé les actions pour lesquelles elles se sont engagées en signant un CMS.

Pour le bilan 2014-2016, le comité de l'administration régionale (CAR) du 26 janvier 2017 a donc retenu pour déterminer la mise en carence les lignes directrices régionales suivantes :

- **Principe : toutes les communes n'ayant pas atteint 100 % de leurs objectifs triennaux sont carencées.**

- Exceptions : six critères d'appréciation peuvent être mobilisés

- communes ayant autorisé durant la période 2014-2016, une proportion de logements locatifs sociaux supérieure ou égale à 30 % de la totalité des logements autorisés
- communes dont la volonté de production de logements locatifs sociaux s'est traduite sur la durée : réalisation de 80 % des objectifs triennaux

- cumulés (y compris l'objectif triennal 2014-2016)
- communes ayant réalisé un taux de PLAI supérieur à l'objectif notifié
  - communes ayant une convention active<sup>1</sup> avec l'Établissement public foncier (EPF)
  - communes respectant ses engagements pris dans un contrat de mixité sociale
  - communes ayant des contraintes fortes sur le foncier (type PPRI par exemple) motivées par un rapport détaillé

En plus de ces critères, le collège des préfets a décidé de porter un regard bienveillant sur les communes entrantes dans le dispositif SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Concernant les sanctions financières, pour le bilan 2011-2013, il avait été convenu en CAR de privilégier l'application de la majoration x2, réservant la majoration x5<sup>2</sup> aux communes manifestement récalcitrantes.

Pour le bilan SRU 2014 -2016, le CAR a validé la proposition de systématiser la majoration x5 aux communes manifestement récalcitrantes.

Une commune est considérée récalcitrante notamment quand<sup>3</sup> :

- la municipalité s'oppose publiquement aux logements sociaux,
- la commune refuse de délivrer les permis de construire pour le logement social,
- la commune refuse de transmettre les DIA aux services de la DDT(M),
- la commune refuse de signer un CMS,
- la commune attaque systématiquement les arrêtés de reprise de l'exercice de droit de préemption par le préfet,
- la commune refuse de signer une convention avec l'EPF.

Ces éléments ont été présentés au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 16 février 2017.

---

1 Convention active : mobilisation de l'EPF par la commune sur un projet au moins une fois pendant la période triennale concernée (acquisition – vente de terrain pour construction de logement sociaux)

2 La majoration x5 conformément à l'article L.302-9-1 du CCH signifie que le prélèvement est mentionné à l'article L.302-7 du CCH est quintuplé.

3 Liste non exhaustive pour qu'une commune soit considérée comme récalcitrante par les représentants de l'État au niveau départemental

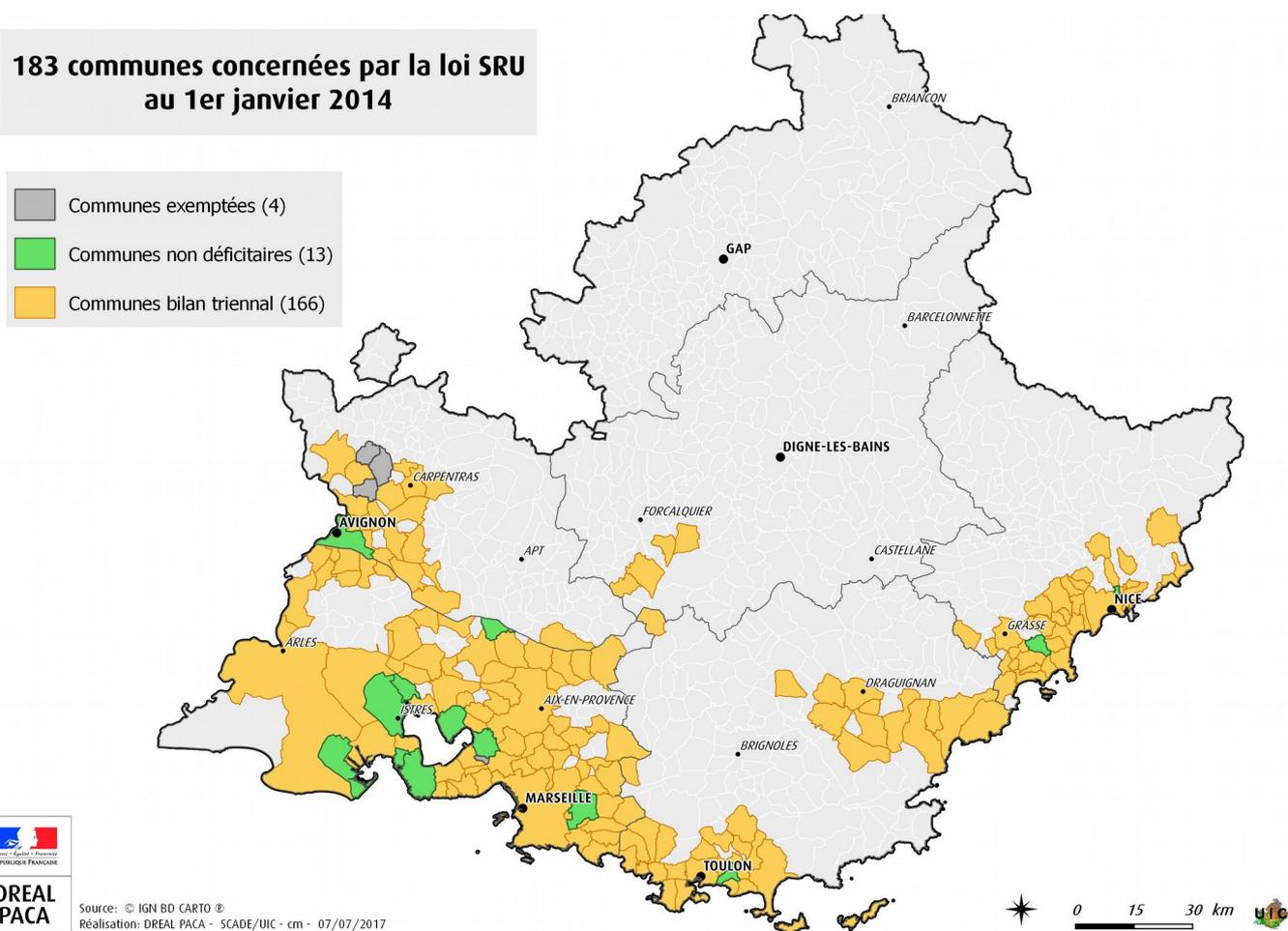
## II. Résultat du bilan triennal 2014-2016

En PACA, **183 communes** sont concernées par la loi SRU au premier janvier 2014.

Parmi celles-ci :

- **13 communes ont atteint le taux légal de 20 ou 25 %** de logements sociaux ;
- **4 sont exemptées** de leurs obligations SRU au titre de l'inconstructibilité de plus de la moitié de leur territoire : Saint-Victoret (dans les Bouches-du-Rhône), Bédarrides, Jonquières et Sarrians (dans le Vaucluse).

**166 communes étaient donc concernées par une obligation de réalisation de logements sociaux sur 3 ans et ont fait l'objet du bilan triennal SRU en 2017.**



Pour 2014-2016, l'objectif quantitatif de réalisation de logements locatif sociaux en région PACA était de 48 271 logements avec un objectif qualitatif d'au moins 30 % de PLAI.

Au total, **30 384 logements** ont été comptabilisés durant la période 2014-2016, soit un taux de réalisation à l'échelle régionale de 63 %. Sur ces 30 384 logements, **24 %** en moyenne ont été financés en PLAI et 16 % en PLS.

Parmi les 166 communes, 142 communes n'ont pas atteint l'un de leurs 2 objectifs triennaux. Neuf d'entre elles ont vu leurs résultats jugés satisfaisants par les préfets de département. Ce sont donc **133 communes** qui ont donc fait l'objet d'une procédure de carence.

Le tableau ci-dessous fournit plus de précisions par département.

	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
Communes ayant + 25 % de LLS	0	2	9	1	1	<b>13</b>
Communes exemptées	0	0	1	0	3	<b>4</b>
Communes ayant atteint leurs objectifs <sup>4</sup>	2	1	11	3	7	<b>24</b>
Communes dont les résultats sont jugés satisfaisants	0	3	2	2	2	<b>9</b>
Procédures de carence engagées	2	35	55	30	11	<b>133</b>

4 Cf. Annexe A – Liste des communes ayant atteint leurs objectifs triennaux.

## **A) Les communes qui font l'objet d'un projet d'arrêté de carence**

Les membres du CRHH ont émis un avis favorable à la proposition de carence de 64 communes parmi les 133 communes faisant l'objet d'une procédure de carence (cf carte en annexe B).

- Les Alpes-Maritimes : 25 communes
  - Beaulieu-sur-Mer
  - Biot
  - Cannes
  - Le Cannet
  - Cap d'Ail
  - La Colle-sur-Loup
  - Contes
  - Gattières
  - La Gaude
  - Levens
  - Mandelieu-la-Napoule
  - Menton
  - Pégomas
  - Roquebrune-Cap-Martin
  - La Roquette-sur-Siagne
  - Le Rouret
  - Saint-Cézaire-sur-Siagne
  - Saint-Jeannet
  - Saint-Laurent-du-Var
  - Sospel
  - Tourrette-Levens
  - Tourrettes-sur-Loup
  - Vallauris
  - Vence
  - Villefranche-sur-Mer
  
- Les Bouches-du-Rhône : 20 communes
  - Allauch
  - Cabriès
  - Carry-le-Rouet
  - Eguilles
  - Eyguières
  - Eyragues
  - Fos-sur-Mer
  - Fuveau
  - Lambesc
  - Mimet
  - Noves
  - Peyrolles-en-Provence

- Rognes
- Saint-Cannat
- Saint-Mitre-les-Remparts
- Simiane-Collongue
- Trets
- Velaux
- Venelles
- Ventabren
  
- Var : 13 communes
  - Bandol
  - Carqueiranne
  - Flayosc
  - La Cadière d'Azur
  - La Crau
  - Le Beausset
  - Le Muy
  - Le Pradet
  - Saint-Cyr-sur-Mer
  - Saint Raphaël
  - Sanary-sur-Mer
  - Six-Four-les-Plages
  - Solliès-Toucas
  
- Vaucluse : 6 communes
  - Caumont-sur-Durance
  - Cheval Blanc
  - Pernes-les-Fontaines
  - Pertuis
  - Robion
  - Le Thor

Pour information, les EPCI ont proposé, parmi les 64 communes listées ci-dessus, 12 d'entre elles à l'exemption des obligations SRU 2018-2019. Les communes concernées sont :

- Levens, Sospel, Saint-Cézaire-sur-Siagne (Alpes-Maritimes)
- Carry-le-Rouet, Eyguière, Lambesc, Peyrolles-en-Provence, Rognes, Saint-Cannat et Ventabren (Bouches-du-Rhône)
- Caumont-sur-Durance et Pertuis (Vaucluse)

Cette liste a été portée à la connaissance des membres du CRHH.

## **B) Conséquences financières**

Le détail de la majoration du prélèvement envisagée par les préfets de département par commune est en annexe C du rapport.

La durée de la majoration est fixée pour l'ensemble des communes carencées à 3 ans.

Afin de ne pas freiner la construction de logements locatifs sociaux pour la sixième période triennale et d'encourager les communes à continuer leurs efforts de production en matière de logements, les préfets de département ont décidé de quintupler le prélèvement des communes manifestement récalcitrantes. Le préfet de département des Bouches-du-Rhône a proposé une majoration x5, c'est-à-dire de quintupler le prélèvement pour la commune d'Eguilles<sup>5</sup>.

## **C) Les communes qui n'ont pas fait l'objet de procédure de carence**

Les préfets de département n'ont pas engagé de procédure de carence pour 9 communes dont les objectifs quantitatifs ont été atteints, et dont les objectifs qualitatifs ont été jugés satisfaisants.

<b>Alpes-Maritimes</b>	
<b>Carros</b>	La commune a largement dépassé son objectif triennal quantitatif avec une production de 161 LLS alors que son objectif était de 28. D'un point de vue qualitatif, la DDTM 06 comptabilise 35 PLAI, résultat inférieur à l'objectif de 30 % au regard de la production réalisée mais largement supérieur à l'objectif de 30 % au regard de l'objectif triennal assigné. Par ailleurs, la commune est soumise à des obligations SRU seulement depuis 2013 suite à la loi Duflot et possède déjà 22,87 % de LLS.
<b>Drap</b>	La commune a dépassé son objectif quantitatif de 37 LLS de 35 % soit 50 LLS. La commune n'a pas atteint son objectif en PLAI mais s'est concentrée sur le financement en PLUS et tout en ne produisant aucun PLS.
<b>Saint-Paul-de-Vence</b>	Pour ce premier bilan, la commune a légèrement dépassé son objectif de production de LLS mais n'a pas atteint son taux de PLAI. Néanmoins, le taux de PLS (10%) est bien en deçà du maximum imposé par la loi. Par ailleurs, la commune n'est soumise à des obligations SRU que depuis 2014 et le gap à franchir est important puisqu'elle comptabilise seulement 0,87 % de LLS au 1 <sup>er</sup> janvier 2015.

<sup>5</sup> Conformément à l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, le prélèvement majoré ne pourra pas excéder 5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune figurant dans le compte administratif établi au titre du pénultième exercice.

Pour toutes ces raisons, le préfet des Alpes-Maritimes a décidé de ne pas engager de procédures de carence pour ces communes, tout en les incitant à poursuivre leurs efforts.

<b>Bouches-du-Rhône</b>	
<b>Châteauneuf-les-Martigues</b>	La commune a atteint 168 % de son objectif quantitatif et 93 % de son objectif de PLAI notifié en 2014.
<b>Rognonas</b>	La commune a atteint 100 % de son objectif quantitatif et 93 % de son objectif de PLAI notifié en 2014.

Pour toutes ces raisons, le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de ne pas engager de procédures de carence pour ces communes, tout en les incitant à poursuivre leurs efforts.

<b>Var</b>	
<b>La Farlède</b>	La commune a dépassé son objectif quantitatif et atteint 28 % de son objectif de PLAI suite à une erreur matérielle dans la programmation de la part des services de l'État. Par ailleurs, la commune a toujours démontré une volonté certaine dans la construction de logements sociaux et reste dynamique et très impliquée.
<b>La Seyne-sur-Mer</b>	La commune a dépassé son objectif quantitatif et se situe légèrement en dessous de l'objectif de 30% de PLAI (28%). Elle est l'une de celles qui possède le plus de logements sociaux dans le département tout en concentrant une importante population de ménages modestes et fragiles. La commune est très impliquée dans la construction de logements sociaux.

Pour toutes ces raisons, le préfet du Var a décidé de ne pas engager de procédures de carence pour ces communes tout en les incitant à poursuivre leurs efforts.

<b>Vaucluse</b>	
<b>Cavaillon</b>	Pour son premier exercice (soumission suite à la loi Duflot), la commune a dépassé son objectif quantitatif (108,65 %) avec une production supplémentaire de 9 logements et a atteint partiellement son objectif qualitatif : 23 % PLAI. La commune est en effet engagée dans un programme NPNRU et travaille à un rééquilibrage du territoire ce qui a conduit à développer un nombre plus important de PLUS que de PLAI, tout en ne produisant aucun PLS. Afin de garantir la mixité sociale, la DDT du Vaucluse encourage cette démarche. Enfin, la commune possède 21,41 % de LLS.

<b>Saint-Saturnin</b>	La commune affiche un bilan quantitatif positif puisqu'elle a produit 106 logements pour un objectif de 88, un taux de PLAI de 29,55 % et un taux de PLS inférieur à 7 %.
-----------------------	---

Pour toutes ces raisons, le préfet du Vaucluse a décidé de ne pas engager de procédures de carence pour ces communes tout en les incitant à poursuivre leurs efforts.

### **D) Les communes n'ayant pas atteint leur objectif triennal et pour lesquelles les préfets de départements n'envisagent pas d'arrêté de carence**

Conformément à l'instruction du 23 décembre 2016, une trame d'analyse régionale<sup>6</sup> permet d'assurer l'homogénéité des décisions envisagées pour la carence, tout en préservant la liberté d'appréciation de chaque contexte communal par les préfets de département. Les 69 propositions de non carence transmises par les préfets de département ont donc été analysées au regard des 6 critères régionaux d'appréciation de la carence.

## **1 Les Alpes-de-Hautes-Provence**

<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>	
<b>Oraison</b>	La commune entrante dans le dispositif SRU au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 et faisant pour la première fois l'objet d'un bilan triennal a atteint 72 % de son objectif quantitatif et 40 % de son objectif en PLAI. Par ailleurs, la commune démontre sa volonté de production de logements sociaux en délivrant plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016. La commune est exemptable aux obligations SRU 2018-2019.
<b>Pierrevert</b>	La commune entrante dans le dispositif SRU au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 et faisant pour la première fois l'objet d'un bilan triennal, a dépassé son objectif de PLAI. Par ailleurs la commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vu de construire du logement social a été faite. La commune a également signé un contrat de mixité sociale dont elle respecte les engagements pris selon l'échéancier prévu.

6 cf. partie B du II du présent rapport

## 2 Les Alpes-Maritimes

Le territoire des Alpes-Maritimes est marqué par une contrainte forte en matière de foncier mobilisable au profit du logement social : la topographie concentre d'abord l'urbanisation sur la bande littorale. Sur cet espace réduit, les contraintes sont multiples : loi littoral et loi montagne, risques naturels prégnants (inondation, mouvement de terrain, incendie), topographie accidentée et sols présentant des contraintes techniques importantes pour la construction, forte densité bâtie et limite de capacité des réseaux de transport, contraintes patrimoniales et paysagères... Une campagne de prospection foncière menée par la DDTM 06 sur un échantillon de communes SRU a permis de démontrer le faible potentiel foncier libre subsistant sur l'ensemble du département. Surtout, le coût du foncier résiduel atteint des valeurs qui le rendent difficilement compatible avec les projets de logements sociaux. Toutes les communes du département peuvent donc être considérées comme contraintes sur le plan du foncier.

### Alpes-Maritimes

<b>Antibes</b>	<p>La commune réalise 83 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Par ailleurs, elle dispose d'une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale, et elle met plus généralement en place une politique foncière municipale au profit du LLS.</p> <p>Antibes a également instauré différents outils d'urbanisme en faveur de la production de logements sociaux, et a récemment pris un engagement ferme par écrit de réaliser 40 % de LLS dans tous les futurs projets.</p> <p>La CASA, dont Antibes est la ville-centre, est un délégataire des aides à la pierre reconnu pour son dynamisme et son engagement.</p>
<b>Cagnes-sur-Mer</b>	<p>La commune a dépassé son objectif de 30 % de PLAI. Par ailleurs, elle dispose d'une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale, et elle met plus généralement en place une politique foncière municipale au profit du LLS.</p> <p>Cagnes-sur-Mer a également mis en place différents outils d'urbanisme en faveur du LLS. Elle poursuit une politique active en faveur de logement, portée avec conviction auprès de la population par les élus de la commune.</p>
<b>Grasse</b>	<p>La commune réalise 114 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Par ailleurs, la commune a signé un contrat de mixité sociale dont elle respecte les engagements pris selon l'échéancier prévu.</p> <p>Grasse présente un taux de LLS de 14,11 % au 01/01/17, supérieur à</p>

	<p>la moyenne départementale. Une inflexion notable a été constatée lors du dernier bilan triennal avec l'annonce d'une programmation solide pour le bilan triennal à venir.</p>
<b>Mouans-Sartoux</b>	<p>La commune réalise 80 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU.</p> <p>Mouans-Sartoux avait fait le nécessaire pour parvenir à réaliser 100 % de l'objectif 2014-2016, toutefois deux opérations ont finalement été décalées en 2017, les dossiers proposés par les porteurs de projets n'étant pas suffisamment complets. Elle a mis en place une politique au profit du LLS depuis de nombreuses années se traduisant notamment par des outils dans les documents d'urbanisme, et l'accompagnement des projets. Elle mène une véritable politique sociale en créant un environnement favorable à l'accueil des familles. Les projets sont le fruit d'une réflexion qui prend en compte tous les paramètres (équipements publics, transports, jardins familiaux, vie culturelle ... )</p>
<b>Mougins</b>	<p>La commune a atteint 72 % de taux de réalisation sur les 5 bilans cumulés, dont l'essentiel sur les deux derniers bilans (à noter : le taux de réalisation 2011-2013 était de 125%). Elle a en effet mis en place une politique au profit du LLS se traduisant notamment depuis la fin des années 2000 par des outils dans les documents d'urbanisme et un travail partenarial avec l'EPF.</p> <p>La commune dispose ainsi d'une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale.</p> <p>Mougins avait fait le nécessaire pour parvenir à réaliser 100 % de l'objectif 2014-2016, toutefois deux opérations ont finalement été décalées en 2017, les dossiers présentés par les porteurs de projets n'étant pas suffisamment complets. La commune s'est engagée sur une programmation solide pour le triennal à venir.</p>
<b>Nice</b>	<p>La commune a réalisé 74 % de taux de réalisation sur les 5 bilans cumulés. La commune dispose de plusieurs conventions avec l'EPF pour lesquelles la vente ou l'acquisition de terrains en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale.</p> <p>De nombreux projets sont programmés à court, moyen et long terme (plaine du Var notamment) pour un volume de logements important : elle s'est ainsi engagée sur une programmation solide pour le triennal à venir.</p> <p>La ville a mis en place des outils d'urbanisme (servitudes et secteurs de mixité sociale, exonération de la taxe d'aménagement pour les PLUS), elle mobilise le droit de préemption urbain en tant que de besoin.</p> <p>Nice est la ville-centre de MNCA, un délégataire des aides à la</p>

	<p>pierre dynamique, fortement impliqué et dont les compétences sont reconnues au niveau national.</p>
<b>Peymeinade</b>	<p>La commune dispose d'une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale. Elle prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.</p> <p>Une inflexion notable a été constatée lors du bilan triennal 2014-2016 avec l'annonce d'une programmation solide pour le bilan triennal à venir.</p>
<b>Roquefort-les-Pins</b>	<p>Une inflexion notable a été constatée lors du dernier bilan triennal (taux de réalisation de 88%) avec l'annonce d'une programmation solide pour le bilan triennal à venir. Roquefort-les-Pins possède une convention avec l'EPF.</p>
<b>La Trinité</b>	<p>La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale.</p> <p>Elle est engagée dans plusieurs projets complexes de renouvellement urbain, nécessitant notamment des déclarations d'utilité publique. La Trinité présente un taux de LLS de 15,58 % au 01/01/17 au dessus de la moyenne départementale. La commune porte ainsi fortement la politique de développement du logement social.</p>
<b>Villeneuve-Loubet</b>	<p>La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale. Elle a aussi démontré son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.</p> <p>Une inflexion notable a été constatée lors du dernier bilan triennal avec l'annonce d'une programmation solide pour le bilan triennal à venir.</p>

### 3 Les Bouches-du-Rhône

<b>Bouches-du-Rhône</b>	
<b>Aix-en-Provence</b>	La commune a réalisé plus de 80 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Elle démontre également sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite.
<b>Arles</b>	La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Elle a également réalisé 411 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU.
<b>Barbentane</b>	La commune a largement atteint son objectif quantitatif mais pas qualitatif pour lequel il manque 7 logements conventionnés en PLAI en valeur absolue. Elle démontre par ailleurs sa volonté de faire au travers d'une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a déjà été réalisée.
<b>Bouc-Bel-Air</b>	La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite.
<b>Cabannes</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Carnoux-en-Provence</b>	La commune a réalisé plus de 80 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU.
<b>Cassis</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Ceyreste</b>	La commune démontre sa volonté de production de logements sociaux en délivrant plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016.
<b>Ensuès-la-</b>	La commune démontre son engagement dans la production de

<b>Redonne</b>	logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Gémenos</b>	La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Gignac-la-Nerthe</b>	La commune a atteint 89 % de son objectif quantitatif et 93 % de son objectif en PLAI. Elle démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Grans</b>	La commune réalise 80 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU.
<b>Graveson</b>	La commune réalise 216 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Par ailleurs, la commune démontre sa volonté de production de logements sociaux en délivrant plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016.
<b>Gréasque</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>La Fare-les-Oliviers</b>	La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>La Penne-sur-Huveaune</b>	La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Elle a également réalisé 83% de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU
<b>Lançon-de-Provence</b>	La commune démontre son volontarisme en signant un des premiers contrats de mixité sociale le 12 février 2016 dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Le Puy-Sainte-Réparate</b>	La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu. Par ailleurs, la commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Elle a également réalisé + de 80 % de

	ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU
<b>Le Rove</b>	La commune a réalisé plus de 150 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Elle démontre également sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite.
<b>Les Pennes-Mirabeau</b>	La commune démontre sa volonté de faire au travers d'une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Mallemort</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Marignane</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Marseille</b>	La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Elle a également réalisé 269% de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Enfin, la commune a réalisé 130% de son objectif quantitatif.
<b>Meyrargues</b>	La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Pélissanne</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Peypin</b>	La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont

	elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Plan-de-Cuques</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Rognac</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Roquefort-la-Bédoule</b>	La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Roquevaire</b>	La commune a dépassé son objectif qualitatif SRU avec 44% de PLAI. Par ailleurs, la commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. La commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.
<b>Saint-Chamas</b>	La commune réalise 139 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Par ailleurs, la commune démontre sa volonté de production de logements sociaux en délivrant plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016.
<b>Saint-Martin-de-Crau</b>	La commune réalise 169 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Par ailleurs, la commune démontre sa volonté de production de logements sociaux en délivrant plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016. Elle a également signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite.
<b>Sausset-les-Pins</b>	La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Par

	<p>ailleurs, la commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu.</p>
<b>Septèmes-les-Vallons</b>	<p>La commune a une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. Elle a également réalisé 95 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU</p>
<b>Tarascon</b>	<p>La commune démontre son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu. Elle a également réalisé 160 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU.</p>

## 4 Le Var

<b>Var</b>	
<b>Cuers</b>	<p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et démontre sa volonté de production de logements sociaux en délivrant plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016. Par ailleurs, la commune a signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite</p>
<b>Draguignan</b>	<p>Bien que n'ayant réalisé que 64% de l'objectif triennal, la commune réalise 137% de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU, ce qui traduit une dynamique réelle sur le long terme. Par ailleurs, cette commune démontre sa volonté de production de logements locatifs sociaux à travers son projet de PLU qui permet d'atteindre les objectifs à l'horizon 2025.</p> <p>Au delà de l'atteinte de l'objectif quantitatif, la commune s'est attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui traduit la dynamique dans laquelle elle s'inscrit.</p>
<b>Fréjus</b>	<p>Avec 84% d'atteinte de l'objectif triennal et plus de 80% de l'objectif cumulé depuis son entrée dans le dispositif SRU, la commune s'inscrit dans une dynamique réelle de rattrapage sur le long terme.</p> <p>Par ailleurs, la commune a autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure ou égale à 30% de la totalité des logements autorisés. Elle s'est attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui confirme la démarche volontaire dans laquelle elle s'inscrit et qui se traduit dans le projet de contrat de mixité sociale en cours de validation par le conseil municipal.</p>
<b>Hyères</b>	<p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et a autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure à 30% de la totalité des logements autorisés . Elle s'est également attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui confirme la démarche volontaire dans laquelle elle s'inscrit. Le développement de logements locatifs sociaux se fait à travers une convention active signée avec l'EPF.</p>
<b>Lorgues</b>	<p>Cette commune démontre son engagement dans la production de logements locatifs sociaux en ayant autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure ou égale à 30% de la totalité des logements autorisés.</p>

	Par ailleurs, cette commune a délibéré en faveur de la signature d'un contrat de mixité sociale particulièrement ambitieux.
<b>Ollioules</b>	<p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et a autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure à 30% de la totalité des logements autorisés .</p> <p>Ceci est conforté par l'identification d'ores et déjà d'importants programmes permettant d'atteindre l'objectif triennal 2017-2019 et de rattraper le retard sur la période 2014-2016.</p> <p>Elle s'est également attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui traduit la dynamique dans laquelle elle s'inscrit.</p>
<b>Le Revest-les-Eaux</b>	<p>Compte tenu des contraintes fortes liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un plan particulier d'intervention dans le cadre de risque de rupture de barrage</li> <li>• à sa topographie avec plus de 60% du territoire constitué de pentes de plus de 20% générant peu de desserte en transports en commun</li> <li>• à sa richesse en patrimoine naturel avec 23% du territoire en espace boisé classé et en site classé (le Coudon),</li> </ul> <p>cette commune s'inscrit dans une démarche particulièrement volontaire. Elle démontre son engagement dans la production de logements locatifs sociaux à travers ses projets identifiés et sérieux, ralentis par des recours et/ou contraintes.</p>
<b>Roquebrune-sur-Argens</b>	<p>Il s'agit du premier bilan triennal pour cette commune.</p> <p>La commune démontre sa volonté de production de logement en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite durant la période triennale. Elle a également mis en place un protocole de partenariat avec logis familial varois en vue de développer l'offre en logement social sur son territoire. Cette commune dispose d'un projet de PLU permettant la réalisation d'importants programmes de logements locatifs sociaux. L'ensemble de ces éléments démontre la démarche volontaire dans laquelle la commune s'est engagée.</p>
<b>Saint-Zacharie</b>	<p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et démontre sa volonté de production de logements sociaux en autorisant sur la période triennale une proportion de LLS supérieure à 30% de la totalité des logements autorisés.</p> <p>Ceci est conforté par l'identification d'ores et déjà d'importants programmes permettant d'atteindre l'objectif triennal 2017-2019 et de rattraper le retard sur la période 2014-2016.</p> <p>Par ailleurs, la commune a signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire</p>

	du logement social a été faite.
<b>Salernes</b>	<p>Il s'agit du premier bilan triennal pour cette commune.</p> <p>La commune atteint 77 % de l'objectif triennal, ce qui traduit un important investissement dans une dynamique de rattrapage.</p> <p>La commune a par ailleurs autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure ou égale à 30% de la totalité des logements autorisés et s'est attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui traduit la dynamique dans laquelle elle s'inscrit.</p>
<b>Solliès-Pont</b>	<p>La commune s'inscrit dans une dynamique réelle de rattrapage (95% de l'objectif triennal atteint) .</p> <p>Elle a par ailleurs autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure ou égale à 30% de la totalité des logements autorisés. Elle a été la première commune du Var à signer un contrat de mixité sociale avec une programmation permettant d'atteindre les objectifs 2017-2019 et de rattraper le retard sur la période 2014-2016.</p> <p>La commune démontre son engagement dans la production de logements locatifs sociaux en ayant une convention particulièrement active avec l'EPF</p>
<b>Toulon</b>	<p>La commune a un taux de logements locatifs sociaux en service supérieur aux moyennes départementale et régionale et qui continue de progresser.</p> <p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et a autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure à 30% de la totalité des logements autorisés . Le développement de logements locatifs sociaux se fait à travers une convention active signée avec l'EPF.</p>
<b>Trans-en-Provence</b>	<p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et a autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure à 30% de la totalité des logements autorisés. Elle s'est également attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui confirme la démarche volontaire dans laquelle elle s'inscrit.</p>
<b>La Valette-du-Var</b>	<p>La commune est engagée dans une dynamique de rattrapage sur le long terme et a autorisé sur la période triennale une proportion de LLS supérieure à 30% de la totalité des logements autorisés .</p> <p>Elle a mis en place des outils permettant de développer le LLS avec un PLU résolument engagé en faveur du logement locatif social en instaurant des servitudes de mixité sociale sur l'ensemble des zones U et AU pour tout projet supérieur à 300m<sup>2</sup> de surface de plancher ou à 4 logements.</p> <p>Le développement de logements locatifs sociaux se fait également à travers une convention active signée avec l'EPF.</p>

<b>Vidauban</b>	<p>Avec 95% d'atteinte de l'objectif triennal et plus de 90% de l'objectif cumulé depuis son entrée dans le dispositif SRU, la commune s'inscrit dans une dynamique réelle de rattrapage sur le long terme.</p> <p>Par ailleurs, la commune s'est attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui confirme la démarche volontaire dans laquelle elle s'inscrit.</p>
<b>Vinon-sur-Verdon</b>	<p>Il s'agit du premier bilan triennal pour cette commune, dont le territoire communal est particulièrement contraint par le risque inondation par rupture de digues.</p> <p>Malgré la non atteinte de l'objectif triennal quantitatif, la commune s'est attachée à respecter les 30% de PLAI, ce qui traduit la dynamique dans laquelle elle s'inscrit.</p>
<b>Saint-Mandrier-sur-Mer</b>	<p>Compte tenu de la situation de cette commune particulièrement contrainte avec 49% du territoire militaire et 27% d'espace boisé classé, un PLU annulé et un territoire particulièrement impacté par la loi littorale, il est difficile pour cette commune de mettre à disposition davantage de logements (et donc de logements locatifs sociaux), ce qui est particulièrement illustré par le nombre de constructions autorisées sur cette période triennale (11).</p>

## 5 Le Vaucluse

<b>Vaucluse</b>	
<b>Entraigues-sur-la-Sorgue</b>	<p>La commune a réalisé 135 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU. Elle dépasse également son objectif de 30 % de réalisation en PLAI. Par ailleurs, elle démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite et en ayant délivré plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés sur la période 2014-2016.</p>
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue</b>	<p>Le territoire de la commune est soumis à de fortes contraintes géologiques (sous-sol humide) impliquant des surcoûts importants pour la construction de logements, cumulés à un prix élevé du foncier, obérant l'équilibre financier des programmes. La commune démontre également sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF en faveur de la mobilisation du foncier public dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Gare, projet le plus avancé du Vaucluse.</p>

<b>Mazan</b>	La commune prouve son engagement dans la production de logements sociaux en signant un contrat de mixité sociale dont elle a respecté les engagements pris selon l'échéancier prévu. La commune démontre sa volonté de faire en ayant signé une convention avec l'EPF pour laquelle la vente ou l'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement social a été faite. La commune a délivré sur la période 2014-2016 plus de 30 % des permis de construire pour du logement social sur la totalité des permis de construire délivrés. Enfin, la commune a atteint 92 % de son objectif quantitatif (3 logements manquants seulement).
<b>Orange</b>	La commune est soumise à l'objectif de 25 % suite à la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. Il s'agit donc de son premier bilan SRU. Elle possède par ailleurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 21,70 % de LLS.
<b>Le Pontet</b>	La commune a réalisé 103 % de ses objectifs triennaux SRU cumulés depuis son entrée dans le dispositif SRU.

### III. Conclusion

Pour ce bilan triennal 2014-2016, 133 communes n'ont pas atteint leurs objectifs triennaux.

Les préfets de département présentent à la commission nationale 64 projets d'arrêtés de carence dont 25 dans les Alpes-Maritimes, 20 dans les Bouches-du-Rhône, 13 dans le Var et 6 dans le Vaucluse. Le CRHH réuni en plénière 10 juillet 2017, a émis un avis favorable à ces propositions à la majorité (moins 1 avis défavorable et 5 abstentions).

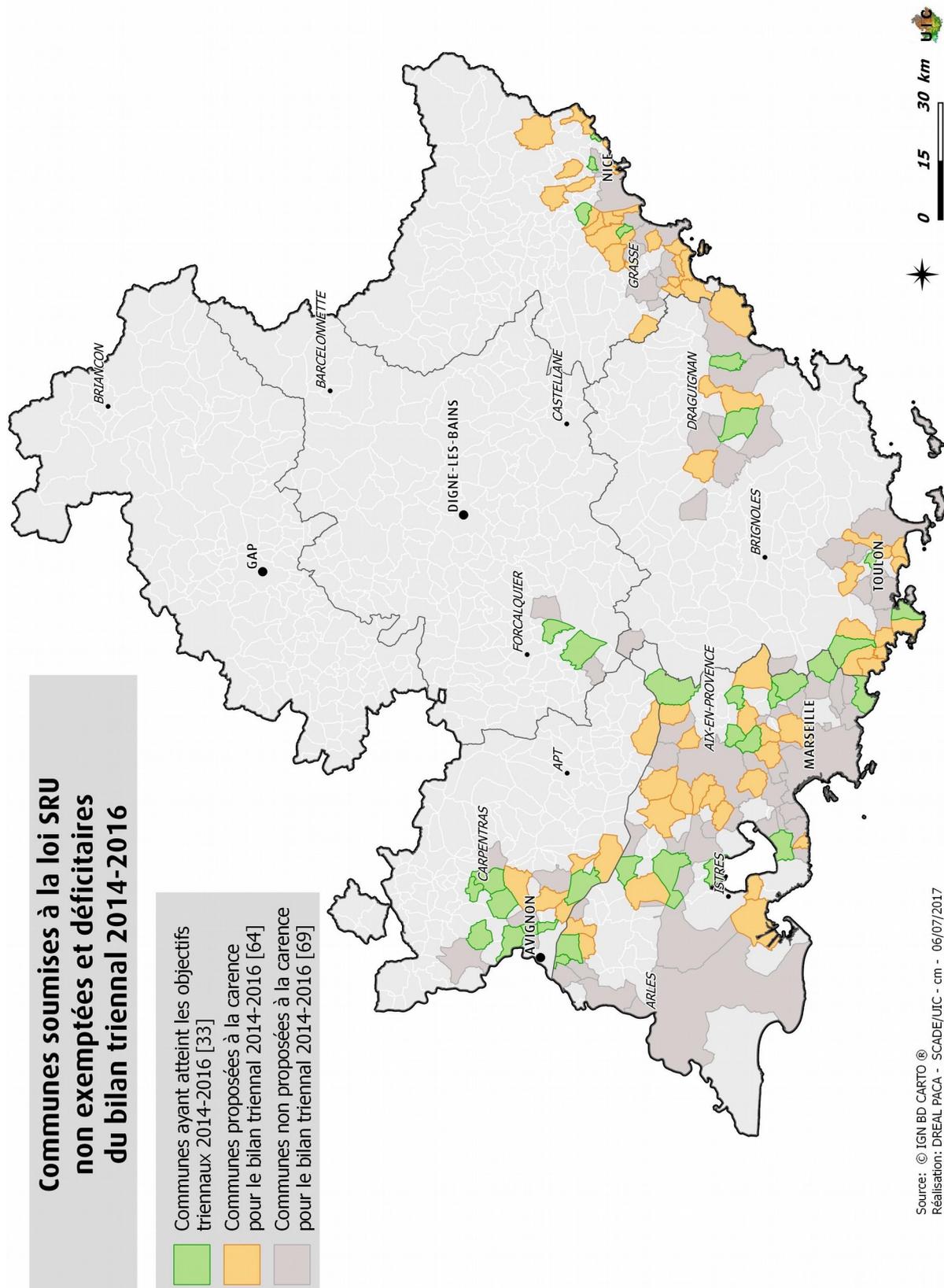
Concernant les pénalités financières, sur ces 64 projets d'arrêtés de carence, 37 font l'objet d'une majoration du prélèvement, dont un quintuplement.

## IV. Annexes

### A) Annexe A – Liste des communes ayant atteint leurs objectifs triennaux

Département	Communes	Objectifs LLS
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	318
	Villeneuve	101
Alpes-Maritimes	Beausoleil	295
Bouches-du-Rhône	Auriol	75
	Châteaurenard	112
	Cuges-les-Pins	60
	Gardanne	28
	Jouques	77
	La Bouilladisse	48
	La Ciotat	184
	Meyreuil	89
	Rousset	31
	Salon-de-Provence	149
	Sénas	102
Var	Les Arcs	157
	Le Castellet	121
	Puget-sur-Agens	152
Vaucluse	Aubignan	42
	Carpentras	210
	Courthézon	134
	Monteux	164
	Morières-lès-Avignon	149
	Sorgues	125
	Vedène	132

## B) Annexe B - Carte des communes faisant l'objet d'une proposition d'arrêté de carence



## C) Annexe C – taux de majoration proposé par commune

- Les Alpes-Maritimes : 25 communes

Communes proposées à la carence	Majoration du prélèvement proposée
Beaulieu-sur-Mer	0,00%
Biot	0,00%
Cannes	50,00%
Le Cannet	83,00%
Cap d'Ail	0,00%
La Colle-sur-Loup	65,00%
Contes	136,00%
Gattières	0,00%
La Gaude	60,00%
Levens	0,00%
Mandelieu-la-Napoule	100,00%
Menton	35,00%
Pégomas	160,00%
Roquebrune-Cap-Martin	0,00%
La Roquette-sur-Siagne	100,00%
Le Rouret	60,00%
Saint-Cézaire-sur-Siagne	0,00%
Saint-Jeannet	35,00%
Saint-Laurent-du-Var	0,00%
Sospel	0,00%
Tourrette-Levens	120,00%
Tourrette-sur-Loup	0,00%
Vallauris	50,00%
Vence	100,00%
Villefranche-sur-Mer	0,00%

- **Les Bouches-du-Rhône : 20 communes**

<b>Communes proposées à la carence</b>	<b>Majoration du prélèvement proposée</b>
Allauch	50,00%
Cabriès	125,00%
Carry-le-Rouet	250,00%
Eguilles	400,00%
Eyguières	50,00%
Eyragues	0,00%
Fos-sur-Mer	0,00%
Fuveau	50,00%
Lambesc	0,00%
Mimet	0,00%
Noves	0,00%
Peyrolles-en-Provence	0,00%
Rognes	0,00%
Saint-Cannat	50,00%
Saint-Mitre-les-Remparts	0,00%
Simiane-Collongue	0,00%
Trets	50,00%
Velaux	0,00%
Venelles	50,00%
Ventabren	0,00%

- **Var : 13 communes**

<b>Communes proposées à la carence</b>	<b>Majoration du prélèvement proposée</b>
Bandol	100,00%
Carqueiranne	100,00%
Flayosc	41,59%
La Cadière d'Azur	100,00%
La Crau	200,00%
Le Beausset	100,00%
Le Muy	33,67%
Le Pradet	51,10%
Saint-Cyr-sur-Mer	33,68%
Saint Raphaël	200,00%
Sanary-sur-Mer	34,82%
Six-Four-les-Plages	47,83%
Solliès-Toucas	25,00%

- **Vaucluse : 6 communes**

<b>Communes proposées à la carence</b>	<b>Majoration du prélèvement proposée</b>
Caumont-sur-Durance	0,00%
Cheval Blanc	0,00%
Pernes-les-Fontaines	75,00%
Pertuis	0,00%
Robion	0,00%
Le Thor	0,00%